



Extrait du registre des arrêtés
De la commune
D'USSON EN FOREZ

Arrêté n° 2025-37 du 27 juin 2025
Réglementant la circulation
pendant les travaux d'extension ENEDIS
chemin du Faveyrial

Le Maire de la commune d'USSON EN FOREZ

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment dans ses articles L 2221.1 à 2212.5 et L 2213-1 à L 2213-31 ;

Vu le code de la route ;

Vu le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière ;

Vue la demande de l'entreprise GALLOT en date du 26 juin 2025 ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Pendant les travaux de d'extension ENEDIS chemin du Faveyrial, une circulation alternée sera mise en place manuellement, limitation de la vitesse à 30 km/h, à partir du 1^{er} septembre au 28 novembre 2025.

ARTICLE 2 : La mise en place de la signalisation adéquate sera assurée par l'entreprise GALLOT.

ARTICLE 3 : La Mairie et l'entreprises sont chargées, chacune pour ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à
- Entreprise GALLOT

Fait à USSON EN FOREZ le 27 juin 2025

Le Maire,
Hervé BEAL

